



ARGUMENTAIRE DE LA GREVE FEMINISTE CONTRE AVS 21

« **Parce que nous voulons des rentes qui nous permettent de vivre dignement.** Les assurances sociales ne prennent pas en compte nos parcours de vie et ne répondent pas à nos besoins. On ne tient pas compte des dangers et de la pénibilité spécifiques des métiers « féminins ». Le chômage, la précarité et la pauvreté ont souvent un visage féminin, particulièrement pour les seniors. Nous refusons la hausse de l'âge de la retraite des femmes, alors que nous subissons des discriminations pendant toute notre vie active. Nous voulons des assurances sociales qui tiennent compte de nos besoins et de notre réalité, notamment dans la prévoyance vieillesse ». Manifeste de la Grève féministe, 14 juin 2019

Nous sommes en colère et nous allons combattre AVS 21 : nous avons besoin d'une réforme qui augmente les rentes, pas l'âge de la retraite. Nos rentes sont inférieures à celles des hommes et les retraitées sont nombreuses à vivre dans la pauvreté : c'est ça le scandale du système de prévoyance vieillesse.

SIGNEZ ET FAITES SIGNER LE REFERENDUM

Parce que les discriminations se perpétuent

Dans la famille, nous effectuons la majeure partie des tâches domestiques et des soins aux enfants. Dans la vie professionnelle, les écarts salariaux, la difficulté d'accès aux postes supérieurs, la dévalorisation des métiers féminins, les interruptions ou réductions d'activité professionnelle en conséquence des charges domestiques et familiales sont toujours d'actualité.

La rente moyenne des femmes est inférieure de 37 % à celle des hommes. AVS 21 c'est NON !

Parce que 65 ans aujourd'hui, c'est 67 demain

L'augmentation de l'âge de la retraite des femmes à 65 ans n'est qu'un verrou que les milieux bourgeois veulent faire sauter pour imposer une retraite à 66 ou 67 ans pour tout le monde, puis un « âge flexible en fonction de l'espérance de vie ». Cela veut dire la retraite à 69, 70 ans, voir davantage encore.

Travailler jusqu'au tombeau : c'est NON !

Parce que les finances de l'AVS vont bien

En 2020, le fond AVS a fait 1,9 milliard d'excédents : à la suite de l'acceptation de la RFFA, l'AVS reçoit 0,3% de cotisations de plus par an. Toutes les prévisions alarmistes annonçant l'effondrement de l'AVS se sont révélées fausses. La droite se dit préoccupée par l'avenir des retraites, mais elle a refusé de verser les bénéfices de la BNS sur les intérêts négatifs à l'AVS.

La droite veut nous faire payer 10 milliards de francs d'économie et baisser nos rentes. C'est NON !

Parce que le chômage est une galère

En 2020, près de 25 % des personnes de plus de 50 ans au chômage, l'étaient depuis plus d'une année contre 11 % pour les personnes de moins de 50 ans. Depuis 2005, le taux d'aide sociale des 50 – 64 ans a passé de 1,9 à 3%. La pandémie a encore péjoré cette situation.

Pourquoi augmenter l'âge de la retraite alors que des jeunes et des seniors sont dans la galère du chômage ?

Parce que la solidarité des générations est précieuse

La droite joue les « jeunes » contre les « vieux » et culpabilise les personnes âgées qui seraient un fardeau pour la société. La vérité est bien différente : rien que le travail de garde des grands-mères est un appui gigantesque pour les familles et la société : en 2016, elles ont gardé leurs petits enfants pendant 113 millions d'heures ! C'est une économie pour les parents, mais aussi et surtout pour l'Etat.

Le travail gratuit des personnes retraitées doit être pris en compte et valorisé : battons-nous ensemble !

Les mesures transitoires sont une arnaque

Dans AVS 21, il n'y a aucune compensation, juste des mesures transitoires pour les femmes nées entre 1960 et 1968, à condition qu'elles partent à la retraite à 65 ans ! Le montant est compris entre 160 et 50 francs, mais seulement celles nées en 1963 et 1964 auront le supplément en entier. Une arnaque !

AVS 21 c'est payer des cotisations une année de plus et toucher la rente une année de moins.

**65 ANS C'EST TOUJOURS NON !
POUR DES RETRAITES
FEMINISTES, SOLIDAIRES ET DURABLES**





AVS 21 : 65 ans c'est toujours NON ! - SIGNEZ ET FAITES SIGNER LE REFERENDUM

« Parce que nous voulons des rentes qui nous permettent de vivre dignement (...), nous refusons la hausse de l'âge de la retraite des femmes ».

C'était une des 19 raisons de la grève féministe du 14 juin 2019. La majorité du Parlement ne nous a pas écoutées et a voté au mois de décembre 2021 la révision d'AVS 21, qui augmente l'âge de la retraite des femmes. Alors que nos rentes sont en moyenne de 37% inférieures à celles des hommes, cette réforme est inacceptable. Ce dont nous avons besoin est une réforme qui augmente les rentes, pas l'âge de la retraite.

C'est pourquoi, les Collectifs de la Grève féministe vous invitent à signer et à faire signer le référendum contre AVS 21. Merci de signer par commune et de renvoyer les feuilles à l'adresse ci-dessous, même partiellement remplies.

Publié dans la Feuille fédérale le 28.12.2021

Référendum contre **la modification du 17 décembre 2021 de la loi fédérale sur l'assurance-vieillesse et survivants (LAVS) (AVS 21)**. Les citoyennes et citoyens suisses soussignés ayant le droit de vote demandent, en vertu de l'art. 141 de la Constitution fédérale et conformément à la loi fédérale du 17 décembre 1976 sur les droits politiques (art. 59a à 66), que la **modification du 17 décembre 2021 de la loi fédérale sur l'assurance-vieillesse et survivants (LAVS) (AVS 21)** soit soumise au vote du peuple

Seuls les électrices et électeurs ayant le droit de vote en matière fédérale dans la commune indiquée en tête de la liste peuvent y apposer leur signature. Les citoyennes et les citoyens qui appuient la demande doivent la signer de leur main. Celui qui se rend coupable de corruption active ou passive relativement à une récolte de signatures ou celui qui falsifie le résultat d'une récolte de signatures effectuée à l'appui d'un référendum est punissable selon l'art. 281 respectivement l'art. 282 du Code pénal.

N° postal :		Commune politique :		Canton :		Contrôle (laisser en blanc)
N°	Nom et Prénom (écrire de sa propre main et si possible en majuscules)	Date de naissance (jour/mois/année)	Adresse exacte (rue et numéro)	Signature manuscrite		
1.						
2.						
3.						
4.						
5.						
6.						
7.						
8.						
9.						
10.						

Expiration du délai référendaire : **7 avril 2022**

Le comité du référendum se chargera de demander l'attestation de la qualité d'électeur des signataires ci-dessus.			
Le/la fonctionnaire soussigné/e certifie que les _____ (nombre) signataires du référendum dont les noms figurent ci-dessus ont le droit de vote en matière fédérale dans la commune susmentionnée et y exercent leurs droits politiques.			
Le/la fonctionnaire compétent/e pour l'attestation (signature manuscrite et fonction officielle)			Sceau
Lieu	Date		
Signature manuscrite	Fonction officielle		

Cette liste, entièrement ou partiellement remplie, doit être renvoyée rapidement au comité référendaire :
Référendum AVS 21, Case postale 528, 9430 St. Margrethen